

Des terrains où interroger les rapports entre changements sociaux et comportements électoraux. Quelques éléments sur la logique du choix des terrains dans ma recherche

Ce petit texte s'inscrit dans le cadre de l'axe deux de l'école d'été de géographie sociale, axe intitulé « choix et contraintes des terrains ». Son objectif est de permettre aux participants de cerner les grands traits de ma recherche de thèse, d'en identifier les terrains et notamment les principes sur lesquels reposent les choix de ces terrains.

La problématique de ma thèse (en cours depuis maintenant deux ans) réside dans une analyse des traductions électorales des changements sociaux survenus dans les espaces périurbains français depuis la fin des années 1960. J'ai choisi – pour des raisons qui seront explicitées ensuite – d'interroger cette question des dynamiques du changement socio-électoral sur un mode comparatif selon deux échelles géographiques : d'une part entre trois aires urbaines françaises (Caen, Metz et Perpignan), et d'autre part entre quelques communes appartenant à ces trois aires urbaines. Dans la mesure où l'on assiste depuis quelques années à une explosion des analyses comparatives en géographie, mais que parallèlement les critères ayant présidé aux choix des espaces comparés sont rarement explicités avec rigueur (Fournier et Sabot, 2001), je tenterai dans ce qui suit de revenir de manière chronologique sur le cheminement et la logique de sélection des différents terrains de recherche.

LE PREMIER CHOIX : LES ESPACES PERIURBAINS COMME « TYPE DE TERRAIN »

Lorsque l'on discute du choix des terrains entre géographes, on pense en fait souvent au choix de lieux, par exemple ici Caen, Metz et Perpignan. Pourtant, le fait de travailler spécifiquement sur les espaces périurbains constitue bien, en amont, un choix de terrain ou de type de terrain. En effet, il s'agit bien de se focaliser sur un espace aux caractéristiques particulières, même si cet espace se révèle être au moins autant un construit social des chercheurs qu'une réalité quotidienne pour ceux qui l'habite. Bien que spécifique, ce type d'espace ne peut pas – de manière générale et plus encore comme construction sociale dans la recherche – être extirpé de son « environnement géographique », et en particulier des dynamiques de la ville centre. A l'inverse, penser la ville contemporaine en se focalisant exclusivement sur les transformations sociales et politiques de ces zones centrales constitue (ce qui est bien sûr discutable) un non-sens.

L'exploration des mondes périurbains à travers le filtre électoral se révèle d'autant plus d'actualité que les résultats électoraux observés dernièrement au sein de ces espaces (abstention, forte montée des votes parfois qualifiés de « protestataires ») interrogent les chercheurs, certains voyant d'ailleurs dans ces évolutions l'expression du clivage rural-urbain comme nouveau clivage structurant les comportements politiques (entre autres Le Bras, 2002 ; Lévy, 2003, 2005 ; Bussi et al., 2005). Pour mettre à l'épreuve certaines thèses actuelles et/ou dominantes (cf. par exemple Lévy, 2003), le dispositif méthodologique prévu s'est avéré incompatible avec une analyse exhaustive à l'échelle de l'ensemble des aires urbaines françaises. Face à ce problème, il a semblé que la démarche comparative pouvait offrir un compromis intéressant entre l'approche nationale trop superficielle et la monographie locale dont les résultats ont parfois une portée trop limitée.

LE CHOIX DES AIRES URBAINES LABORATOIRES, UNE APPROCHE EN PLUSIEURS ETAPES

La première aire urbaine choisie a été celle de Caen. A l'issue d'un mémoire maîtrise axé sur une problématique socio-électorale dans l'agglomération caennaise, j'avais en effet eu la

sensation que le périmètre d'étude alors retenu était trop réduit. D'un point de vue plus matériel, le fait de résider à Caen constitue de plus un avantage majeur. C'est donc en partant du choix de Caen – qui joue le rôle de site pivot dans la conception de l'approche comparée construite – que les deux autres terrains ont été sélectionnés.

Comparer le comparable...

Au risque d'adopter une posture très conventionnelle dans la construction de la démarche comparative¹, le critère de la taille des autres aires urbaines a constitué, suite au choix initial de Caen, un facteur important. Les trois aires urbaines comparées ont ainsi des populations certes un peu différentes (d'environ 250 000 habitants pour Perpignan à environ 430 000 pour Metz, Caen étant en situation intermédiaire) mais qui renvoient à des aires urbaines de même ordre, c'est-à-dire des aires urbaines moyennes à l'échelle françaises (situées entre le 16^{ème} et le 35^{ème} rang national).

Au-delà de la question de la taille, s'est ensuite rapidement posée² la délicate question de la délimitation de l'espace périurbain, espace dont les contours sont par définition incertains et mouvants. Il est alors apparu que la nomenclature du zonage en aires urbaines (ZAU) proposée par l'INSEE en 1996 constituait l'outil le mieux adapté (ou le moins inadapté) pour appréhender les limites du périurbain. Ce zonage présente en effet l'intérêt – par rapport à des découpages administratifs par exemple – d'être fondé sur les pratiques quotidiennes des populations, à savoir les mobilités pendulaires entre lieux de domicile et lieux de travail qui constituent un des principaux traits du mode de vie périurbain³. Pour autant, et comme toute nomenclature géographique tend à réifier un type d'espace, l'utilisation de ce zonage pose un certain nombre de problèmes. Son principal écueil est que la périurbanisation – en tant que dynamique sociale – ne s'arrête pas brutalement au seuil des 40% d'actifs résidants, ce qui implique que l'utilisation de ce zonage tronque une partie des franges de l'aire urbaine, franges où le phénomène de périurbanisation est certes moins marqué mais tout aussi intéressant voire spécifique. De plus, si cette nomenclature convient bien pour décrire les réalités de la moitié Ouest de la France, où les villes sont espacées et structurent clairement leur territoire, elles conviennent un peu moins bien – tout en ayant encore leur intérêt – pour les conurbations du Nord et de l'Est (Julien, 2000).

Sur ce point, les aires urbaines de Caen et de Perpignan ne posent pas de problèmes. Par contre, l'aire urbaine de Metz est incluse à la fois dans le sillon urbain lorrain qui s'étend de Nancy à Thionville, et s'inscrit plus largement au sein de l'aire métropolitaine quadripolaire Metz-Nancy-Luxembourg-Sarrebruck⁴. Cependant, on peut considérer d'une part que l'unicité des règles de découpages des objets géographiques apporte une certaine rigueur à la démarche comparative, et que d'autre part le fait que l'aire urbaine de Metz présente une morphologie différente peut constituer un atout dans l'optique d'une recherche de diversité entre objets géographiques confrontés...

... et confronter des objets aux profils contrastés

Suite à ce détour lié à la question de la délimitation, il reste à expliciter les critères qui ont motivé le choix des aires urbaines retenues. Les éléments qui ont déterminé le choix final sont relatifs à la taille et aux morphologies des aires urbaines, à leurs profils sur le plan socio-économique, et aux tendances électorales qu'on y observe. J'ai ensuite, par tâtonnements successifs⁵, essayé de concilier au mieux ces différents facteurs en gardant constamment en arrière plan les hypothèses et les questions de recherche de la thèse. Je présenterai

¹ Voir à ce sujet les débats proposés dans le texte cité plus haut (Fournier et Sabot, 2001).

² C'est-à-dire au cours de l'année de DEA.

³ Une commune appartient à la couronne périurbaine d'un pôle urbain quand au moins 40% des actifs résidants dans cette commune occupent un emploi au sein du pôle, le pôle urbain correspondant à une agglomération de plus de 5000 emplois.

⁴ Les communes périurbaines dites multipolarisées dans le ZAU (c'est-à-dire les communes dont au moins 40% des actifs résidants vont travailler dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles) n'ont donc pas été prises en compte dans le découpage retenu pour l'aire urbaine de Metz.

⁵ J'ai par exemple longtemps hésité entre Metz, Mulhouse et Besançon d'un côté, et entre Perpignan, Montpellier et Nîmes de l'autre.

successivement ces différents facteurs, tout en précisant que, pas-à-pas, j'ai tenté de faire varier les paramètres simultanément.

Si les aires urbaines confrontées sont de taille voisine, leurs morphologies internes (appréhendées ici à travers les poids respectifs de la ville centre, du pôle urbain et de la couronne périurbaine) sont par contre sensiblement différentes, ce qui permet de pouvoir étudier des ensembles urbains qui possèdent des périphéries urbaines aux formes variées. Cette option méthodologique s'est également trouvée confirmée par des travaux publiés par l'INSEE (Bessy-Piétri, 2000) dégageant six grands types de morphologies urbaines, travaux qui montrent que les aires urbaines de Caen, Metz et Perpignan appartiennent à trois types très différents. Dans cet article, l'aire urbaine de Caen était classée (avec 48% des habitants de l'aire urbaine localisés dans la couronne, ce qui constitue le ratio le plus élevé en France) dans le type intitulé « couronne dominante », type caractérisé par un processus de périurbanisation très marqué. Mon choix de départ guidé en partie par des contraintes de faisabilité se trouvait du coup validé de manière plus objective...

Le deuxième critère de sélection qui a joué renvoie aux évolutions démographiques et aux profils socio-économiques des habitants des aires urbaines et de leurs régions. Ici, c'est la lecture de différents manuels de géographie de la France, d'études de l'INSEE, d'articles de revues nationales et régionales qui ont constitué les supports orientant le choix. En particulier, le recours aux analyses factorielles et aux typologies automatiques issues du tome 12 de l'atlas Reclus intitulé *L'espace des villes* (1995), s'est avéré très utile afin de préciser les profils sociaux des habitants des aires urbaines. Le dernier critère (qui est intimement lié au deuxième, c'est d'ailleurs une hypothèse structurante de la thèse) était relatif aux « paysages électoraux et politiques » observés depuis les années soixante dans les aires urbaines choisies. Cette fois, ce sont des travaux sur les comportements électoraux et notamment les chapitres régionaux des deux éditions des *Géopolitiques des régions françaises* (Lacoste, 1988 ; Giblin, 2005) ainsi que l'*Atlas électoral de la France de 1848-2001* de F. Salmon (2001) qui ont été mobilisés afin de mieux cerner l'évolution des configurations politiques en place dans les aires urbaines. Au regard de ces deux derniers critères, les aires urbaines de Caen, Metz et Perpignan apparaissaient souvent comme des objets géographiques aux profils variés. À ce stade, ce sont donc essentiellement différents types de travaux de seconde main qui ont constitué les matériaux empiriques utiles à la construction de la démarche comparative.

Le choix de ces trois aires urbaines a, par la suite, pu être conforté empiriquement grâce à des bases de données quantitatives auxquelles je ne pensais pas pouvoir accéder lors des réflexions menées en DEA. Ainsi, des analyses quantitatives (analyses factorielles multi-dates couplées ensuite à des classifications automatiques par CAH) réalisées à partir de bases de données sociales de l'INSEE et des données électorales du Ministère de l'Intérieur m'ont permis (en prenant les 354 aires urbaines françaises comme unités statistiques) de dégager des typologies et de vérifier – *a posteriori* par rapport à mes choix de départ plus intuitifs ou moins systématiques – que les aires urbaines de Caen, Metz et Perpignan étaient caractérisées par des trajectoires d'évolution contrastées. Sans constituer pour autant des idéaux-types des différentes tendances nationales, ces trois aires urbaines se révèlent à l'arrivée assez représentatives des transformations socio-électorales en cours dans les aires urbaines françaises, ce qui correspond au type de démarche comparative que je souhaitais bâtir.

LA SÉLECTION DE TERRAINS PLUS RESTREINTS POUR INTERROGER DES CONTEXTES SOCIAUX LOCAUX

Défricher par les techniques quantitatives...

Des bases de données ont ensuite été construites à l'échelle des 600 communes des trois aires urbaines finalement retenues. À partir de l'exploitation de données quantitatives issues des recensements INSEE (1968-1999) et des résultats de plusieurs scrutins (élections présidentielles de 1969 à 2002), on a pu réaliser des typologies des évolutions communales et ainsi souligner la diversité des trajectoires d'évolution des communes périurbaines sur le plan socio-électoral. Dans l'articulation du raisonnement, ces analyses ont une double fonction. Elles constituent des résultats empiriques qui ont un intérêt propre, mais elles jouent aussi

un rôle de charnière. En effet, elles servent de base de décision au repérage des terrains d'investigation plus localisés (communes voire quartiers pavillonnaires très spécifiques) à explorer selon une échelle micro et des méthodes plus qualitatives (questionnaires, entretiens pour retracer l'itinéraire résidentiel, social et politique...).

Dans l'aire urbaine de Caen (pour laquelle je dispose d'autres connaissances que celles acquises par l'exploitation de statistiques objectivistes, et qui constitue donc le terrain central dans ma démarche) il s'agit de choisir à partir de mes typologies quelques communes qui aient une fonction d'exemplarité par rapport aux grandes modalités de mutations observables dans l'aire urbaine. Cependant, cette opération de choix de nouveaux terrains suite au premier changement d'échelle implique la prise en compte d'autres facteurs. Celui de la faisabilité du programme méthodologique (qui comprend par exemple une passation de questionnaires « sortie des urnes » lors du premier tour de la présidentielle 2007) implique par exemple de ne sélectionner que trois ou quatre communes pour l'aire urbaine de Caen. Mais quelles communes choisir parmi toutes celles rattachées à un même type ?

... pour s'appuyer sur des idéaux-types, mais pas exclusivement

C'est à cette étape du choix des terrains que je me consacre actuellement. Différentes options sont envisageables en fonction des objectifs à atteindre et des caractéristiques des différents types de communes. Dans certains cas, (par exemple pour les communes dont les trajectoires d'évolution sont assez peu tranchées, ce qui est fréquent pour les types caractérisés par une présence importante de populations issues des « classes moyennes », dans le « ventre mou » de l'échelle sociale), il est possible de retenir le critère de l'exemplarité d'une commune par rapport aux autres communes de sa classe. Repérer cette commune idéal-type de sa classe est d'ailleurs aisé puisque les logiciels statistiques permettent de repérer, dans le cas d'une classification automatique, la commune qui est le barycentre de sa classe (c'est-à-dire le centre de gravité du nuage de points). Dans ce premier cas, on pourrait dire que le choix est objectif, rationalisé mathématiquement, par une technique statistique (mais les questions de recherche interviennent aussi en amont car cette procédure de sélection est appliquée à un certain type de commune...)

Une autre possibilité se révèle intéressante dans le cas de types communaux définis par de très fortes surreprésentations de populations appartenant aux classes supérieures ou populaires (les « extrémités » de la pyramide sociale). Il s'agit de privilégier les communes ayant les évolutions les plus marquées afin d'avoir affaire à des structures sociales locales très tranchées, en faisant l'hypothèse (qui est bien sûr discutable) que le travail d'enquête via les techniques qualitatives en serait facilité par la suite. La taille de la commune peut également jouer comme critère dans la mesure où le but est de réaliser une enquête exhaustive des votants. Dans ces deux cas, le choix de l'objet retenu est effectué dans le cadre d'une réflexion préalable sur l'articulation des méthodes et des techniques dans le processus de recherche (mais là encore les questions de recherches interviennent puisque cette démarche de sélection est choisie pour des types communaux très spécifiques...).

Autre situation, le fait de se focaliser sur un type plutôt que sur un autre peut être lié à l'existence d'(hypo)thèse actuelles et/ou dominantes formulées par d'autres chercheurs sur le même sujet que l'on souhaiterait confronter à son terrain pour les infirmer ou non. Je me suis ensuite appuyé sur les propriétés des communes ciblées dans l'aire urbaine pivot de Caen pour déterminer celles à explorer dans les périphéries de Metz et de Perpignan. Ainsi, le fait de repérer une commune dans l'aire urbaine messine ayant un profil d'évolution social proche de celui d'une des communes-test caennaise permet par exemple d'interroger la question d'effets de contexte régionaux ou locaux, etc. Dans ce dernier cas, la sélection est opérée directement en rapport avec les hypothèses et les questions de recherche, qu'elles soient personnelles ou déjà présentes dans le champ questionné.

En dernière analyse, la phase de réflexion portant sur le choix des terrains apparaît bien comme un moment critique du processus de construction de l'objet de recherche. Rarement dévoilé si ce n'est dans les chapitres méthodologiques des thèses, ce cheminement personnel

parfois tortueux qui conduit à adopter un terrain plutôt qu'un autre renvoie pourtant – plus largement – aux différents statuts théoriques du terrain (de l'espace ?) chez les géographes⁶.

BIBLIOGRAPHIQUES

- Bessy-Piétri P., 2000, « Les formes récentes de la croissance urbaine », *Économie et Statistiques*, n° 336, pp 35-52.
- Bussi M. *et al.*, 2005, « Le vote comme expression des inégalités et des nouvelles frontières rurales-urbaines en France », dans Arlaud S., Jean Y., Royoux D. (coord.), *Rural-urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Actes du colloque de Poitiers, Presses Universitaires de Rennes, pp. 395-413.
- Fournier J.-M. & Sabot E., 2001, « Comparer, une démarche de recherche stimulante et risquée », *Travaux et documents de l'UMR ESO*, n° 16, pp 59-63.
- Giblin B. (dir.), 2005, *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 974 p.
- Julien P., 2000, « Mesurer un univers urbain en expansion », *Économie et statistiques*, n° 336, pp 6-34.
- Lacoste Y. (dir.), 1986, *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 3 tomes.
- Le Bras H., 2002, *Une autre France*, Paris, Odile Jacob, 223p.
- Lévy J., 2005, « Centre-ville, cœur d'Europe », *Libération*, 1^{er} juin, cahier central, p.E2.
- Lévy J., 2003, « Périurbain : le choix n'est pas neutre », *Pouvoirs locaux, les cahiers de la décentralisation*, n°56, pp. 35-42.
- Pumain D. & Saint-Julien T., 1995, *Atlas de France. Tome 12, L'espace des villes*, Reclus, La documentation française, 128 p.
- Salmon F., 2001, *Atlas électoral de la France 1848-2001*, Paris, Le seuil, 94 p.

⁶ Merci à Fabrice Ripoll pour sa relecture constructive et critique de ce texte.